

# « Panorama des outils européens de la reconnaissance de la mobilité »



**Mobilité**  
**Compétences**  
**Employabilité**

**Lisibilité**  
**Transparence**  
**Reconnaissance**



European  
Qualifications  
Framework



# Séquence 1 :

## Les crédits ECTS



# ECTS?

**European Credits Transfer System**

**Système européen de transfert et d'accumulation de crédits**





**Architecture de l'enseignement supérieur en 3 grades: Licence Master Doctorat**  
Pour la Licence = 180 crédits / Pour le Master = 120 crédits

**Une organisation des enseignements en semestres et unités d'enseignement**

**La délivrance du Supplément au Diplôme**

## Objectifs?

- ▶ faciliter la reconnaissance académique
- ▶ faciliter la lecture et la comparaison des programmes d'études
  - ▶ permettre la transférabilité des acquis d'apprentissage d'apprentissage
  - ▶ créer un espace européen d'enseignement supérieur

Les ECTS sont calculés sur **la charge de travail** définis en termes de **résultats d'apprentissage**

- ▶ Assister aux cours
- ▶ Participer à des conférences, des séminaires, des salons
- ▶ Etudier de façon indépendante, personnelle, autonome, régulière
- ▶ Conduire des actions et projets liés à sa formation
- ▶ Effectuer des périodes de stage
- ▶ Préparer les examens

Les résultats d'apprentissage décrivent ce que l'apprenant doit normalement connaître, comprendre et être capable de faire après réussite d'un programme de formation.



## Modalité de calcul des ECTS

1 ECTS correspond à 25/30 heures de travail

36 à 40 heures par semaine

1500 à 1800 heures par an

1 semestre = 30 crédits ECTS

1 année académique = 60 crédits ECTS

## Exemple de mise en œuvre d'ECTS pour une Unité d'Enseignement:

Leçon en face à face (nombre d'heures de cours, de TP et de TD): 30 heures

Etudes après le cours 2 heures /jour : 60 heures

Travaux de laboratoire : 40 heures

Synthèse des travaux de laboratoire: 10 heures

Préparation à des débats: 8 heures

Préparation à une présentation: 10 heures

Travail de recherche et de bibliothèque: 16 heures

**Total: 174 heures**

**Soit environ 6 crédits ECTS (174 heures / 30)**

Le système ECTS n'est pas soumis à une procédure d'accréditation

Toutes institution d'enseignement supérieur peut attribuer des crédits sans contrôle de la qualité de l'enseignement

C'est un système de mesure **quantitative** limités à 60 crédits par an et non qualitative

## ECTS Users' Guide



Un guide ECTS décrit le fonctionnement et la manière de l'utiliser.

Disponible sur le site de l'Agence

**D'autres documents existent pour faciliter la mobilité :**

- Le catalogue de cours
- Le contrat étudiant/ pédagogique
  - Le relevé de notes
  - Le Supplément au Diplôme

## Séquence 2 :

# Le Supplément au Diplôme et Europass

Le Supplément au Diplôme est un document créé en 1999 développé dans le cadre du processus de Bologne

Le document est normalisé selon des normes convenues de la Commission européenne, du Conseil de l'Europe et de l'UNESCO

## Objectif?

- ▶ faciliter la compréhension des études accomplies
- ▶ la transparence internationale et la reconnaissance académique et professionnelle des qualifications

Le Supplément au Diplôme doit être:

► remis aux Diplômés par les établissements d'enseignement supérieur **automatiquement** et **gratuitement** dans une des principales langues européennes

En France les textes de référence:

► [le décret du 8 avril 2002](#) sur l'application au système français "de la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur",

► [l'arrêté du 25 avril 2002](#) "relatif au diplôme national de master",

► Circulaire n°2015-0012 du 24 mars 2015 relative aux modalités d'élaboration et de délivrance des diplômes nationaux

## **8 rubriques qui fournissent des informations sur:**

Le titulaire de la qualification

La qualification obtenue

Le niveau

La fonction de la qualification

Le contenu et les résultats obtenus

La certification du supplément

La description du système nationale d'enseignement supérieur

D'autres informations utiles



## Quels avantages?

### ► Pour les diplômés

- Une qualification plus lisible et facilement comparable à l'étranger
- Une description précise de leurs parcours universitaire et des compétences acquises au cours de leurs études
- Un document utile pour l'employabilité ou la poursuite d'études

► **Pour les établissements d'enseignement supérieur**

- Des qualifications plus transparentes
- Une plus grande visibilité de l'établissement à l'étranger
- Une présentation des qualifications qui peuvent être comprises dans d'autres contextes éducatifs

► **Pour les entreprises**

- Un document qui présente de façon claire ce que le diplômé sait faire suite à l'obtention de son diplôme
- Une meilleure compréhension des systèmes éducatifs européens
- Approche compétences

## Documents ressources disponibles



Il a été intégré en 2004 à **Europass** « cadre communautaire unique pour la transparence des compétences et des qualifications » avec les 4 autres documents:



**Le CV Europass**  
**Le Passeport des Langues**  
**Le Supplément au Certificat**  
**L'Europass Mobilité**

Un ensemble de 5 documents normalisés, disponibles en 26 langues, pour présenter les compétences, les qualifications et les expériences dans toute l'Europe



Le **CV** présente toutes les compétences : formelles, non- formelles.

[www.europass.cedefop.europa.fr](http://www.europass.cedefop.europa.fr)



Le **Passeport des Langues** (basé sur le CECRL\*) valorise les compétences linguistiques et les expériences liées.

[www.europass.cedefop.europa.fr](http://www.europass.cedefop.europa.fr)



Le **Supplément au Certificat** décrit et traduit les acquis d'apprentissage de la formation professionnelle en compétences.

**Répertoire National des Certifications Professionnelles /**

[www.rncp.cncp.gouv.fr](http://www.rncp.cncp.gouv.fr)

\*CECRL : Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues



## Europass Mobilité



- Valorisation de toute mobilité (E+ et hors E+).
- Normalisé reconnu dans toute l'Europe.
- officiel, personnalisé et numéroté, gage de qualité
- Aide à la verbalisation des compétences
- Un relevé formel détaillé des compétences acquises par une personne - quels que soient son âge, son niveau d'éducation ou sa situation professionnelle - au cours d'un parcours de mobilité dans un pays européen.
- Un document permettant de valoriser l'engagement européen des établissements via des remises officielles.

# Exemple d'Europass Mobilité



## Europass Mobilité

### Titulaire du document

- 1 NOM(S) \*
- 2 PRÉNOM(S) \*
- 3 ADRESSE
- 4 DATE DE NAISSANCE
- 5 NATIONALITÉ
- 09 | 09 | 2000  
jj mm aaaa
- 6 NOM DE L'ORGANISATION \*
- 7 NUMÉRO DU DOCUMENT \*
- 8 DATE DE DÉLIVRANCE \*
- 09 | 09 | 2000  
jj mm aaaa

### Document délivré par

### Organisme d'envoi

- 9 NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT \*
- 10 TAMPON ET/OU SIGNATURE
- 11 NOM(S) ET PRÉNOM(S) DE LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE / DU TUTEUR \*
- 12 TÉLÉPHONE
- 13 TITRE/FONCTION
- 14 COURRIEL

### Organisme d'accueil

- 15 NOM, TYPE ET ADRESSE \*
- 16 TAMPON ET/OU SIGNATURE
- 17 NOM(S) ET PRÉNOM(S) DE LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE / DU TUTEUR \*
- 18 TÉLÉPHONE
- 19 TITRE/FONCTION
- 20 COURRIEL

\* Les rubriques signalées par un astérisque doivent être obligatoirement remplies.



Europass Mobilité

### Description du parcours Mobilité

- 21 OBJECTIF DU PARCOURS MOBILITÉ \*
- 22 ACTION D'ENSEIGNEMENT OU DE FORMATION AU COURS DE LAQUELLE LE PARCOURS A ÉTÉ EFFECTUÉ
- 23 PROGRAMME COMMUNAUTAIRE OU DE MOBILITÉ CONCERNÉ
- DURÉE DU PARCOURS EUROPASS MOBILITÉ
- 24 DE \* 09 | 09 | 2000 25 À \* 09 | 09 | 2000  
jj mm aaaa jj mm aaaa

### Compétences acquises pendant le parcours Mobilité

- 26A ACTIVITÉS/TÂCHES EFFECTUÉES \*
- 27A COMPÉTENCES LIÉES À L'EMPLOI
- 28A COMPÉTENCES LINGUISTIQUES
- 29A COMPÉTENCES NUMÉRIQUES
- 30A COMPÉTENCES ORGANISATIONNELLES / MANAGÉRIALES
- 31A COMPÉTENCES EN COMMUNICATION
- 32A AUTRES COMPÉTENCES
- 33A DATE \* 09 | 09 | 2000  
jj mm aaaa
- 34A SIGNATURE DE LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE/DU TUTEUR \*
- 35A SIGNATURE DU TITULAIRE

Les rubriques signalées par un astérisque doivent être obligatoirement remplies.

## Séquence 3 :

# Le cadre européen de Certifications

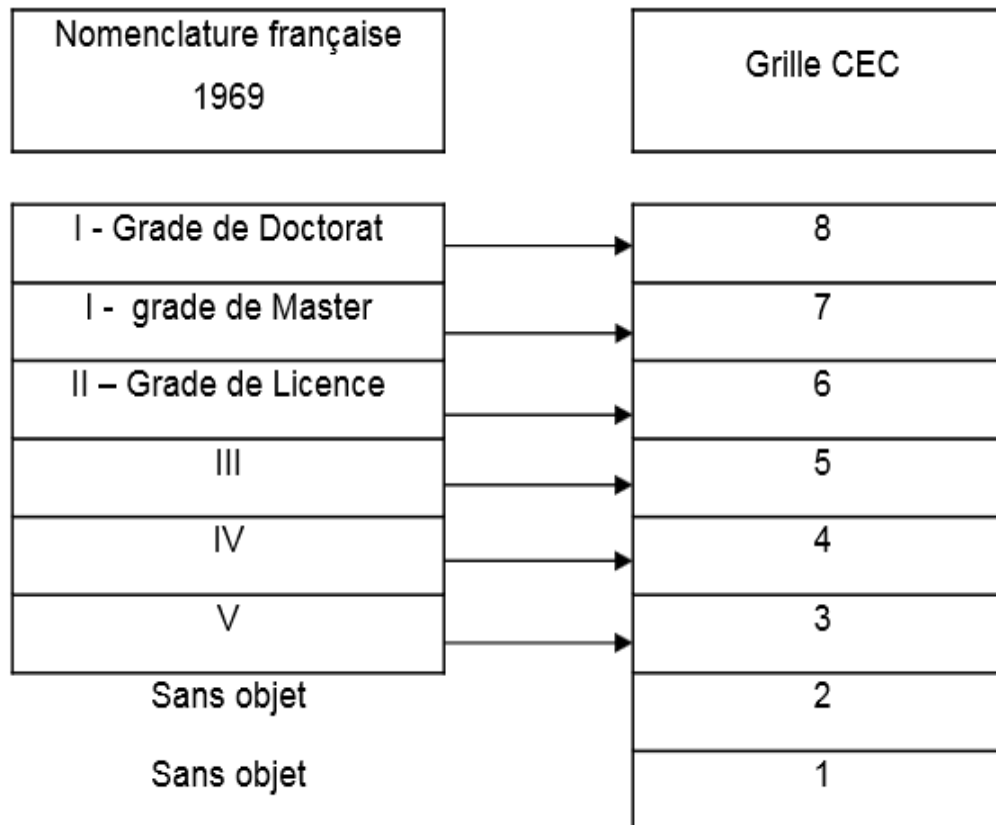


C'est un outil de référence qui sert à comparer les niveaux de certifications entre les Etats membres de l'union européenne.

En 2008 les Etats membres ont été invités à établir des correspondances entre leurs systèmes nationaux et le CEC (Recommandation d'avril 2008).



## La correspondance entre le cadre national français des certifications et le CEC



## LE CEC : UN CADRE EN HUIT NIVEAUX CENTRÉ SUR LES « ACQUIS D'APPRENTISSAGE »

- ▶ **Les acquis d'apprentissage** constituent l'état de ce qu'un apprenant connaît, comprend, est capable de faire, au terme d'un processus d'apprentissage.
  
- ▶ **Les acquis d'apprentissage** se déclinent selon trois descripteurs :
  1. savoirs,
  2. aptitudes,
  3. compétences.

## Objectif principal du CEC?

Faciliter

- ▶ la mobilité des apprenants et des travailleurs
- ▶ la lecture, la compréhension et la comparaison des certifications dans différents pays et systèmes européens

En France c'est la CNCP qui a été désignée en tant que point national de coordination

# Séquence 4 :

## ECVET

### European Credit system for Vocational and Educational Training

**Systeme européen de crédit d'apprentissage pour  
l'enseignement et la formation professionnels**

Issu de la Recommandation du Parlement européen et du Conseil (issu de la déclaration de Copenhague de 2002) qui comble l'absence de système de transfert et d'accumulation de crédits pour l'enseignement professionnels.

Concerne toute la nomenclature des niveaux français (3 à 8 du niveau du CEC)

Permettre la reconnaissance des acquis d'apprentissage individuels obtenu au cours de période de mobilité nationale ou transnationale

- ▶ ECVET valorise la mobilité
- ▶ ECVET encourage la flexibilité des programmes
- ▶ ECVET améliore l'attractivité de l'enseignement de la formation professionnels
- ▶ Après validation, ces acquis d'apprentissages deviennent des crédits que l'on peut accumuler en vue de l'obtention d'une **certification professionnelle**.

## ECVET-FRANCE : Une équipe d'experts

Les activités sont cofinancées par l'Union européenne et le Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

La coordination de l'équipe nationale d'experts est assurée par l'Agence.

Leurs missions?

- ▶ **Information** sur ECVET et les outils européens de la transparence des compétences et des qualifications
- ▶ **Conseils et expertise** en ingénierie de certification professionnelle.
- ▶ **Accompagnement** de partenariats stratégiques nationaux et européens, aide à la mise en œuvre du dispositif ECVET et aide au développement de projets de mobilité à visée certificative
  
- ▶ **Contactez les experts ECVET-France:** [experts.ecvet@agence-erasmus.f](mailto:experts.ecvet@agence-erasmus.f)



## Documents ressources disponibles



**Mise en œuvre de mobilités  
à visée certificative  
en Europe  
dans les diplômes professionnels relevant  
du Ministère de l'Éducation nationale**

**Baccalauréat professionnel**

**Vade-mecum  
à l'attention  
des établissements de formation**



# Séquence 5 :

## Le réseau ENIC NARIC

**European Network of Information Centers  
National Academic Recognition Information Centers**



- ▶ Aider à la reconnaissance des diplômes et des périodes d'études entreprises dans d'autres pays
- ▶ Informer les particuliers/institutions sur l'exercice des professions réglementées (directive européenne 2013/36/CE relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles en Europe)
- ▶ contribuer au développement de l'EEES, de la mobilité et la promotion des outils de mobilité (supplément au diplôme, crédits ECTS, cadres de certifications, Europass...).
- ▶ Délivrer **l'attestation de comparabilité**

**Pour aller plus loin...**

**Site de l'Agence Erasmus +**

<http://www.agence-erasmus.fr> **et des pages spécifiques sur Europass, ECVET**

**Site du CIEP**

<http://www.ciep.fr/enic-naric-france>

**Site CNCP**

<http://www.cncp.gouv.fr/>